



# Ecole 24

Supplément 2 au BULLETIN n°4 – 4ème trimestre 2017 - décembre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 6 décembre 2017

## Joyeuses fêtes



### P. 9 ► Article spécial retraités

Ce numéro est envoyé à des collègues retraités (anciens syndiqués ou compagnons de route) pour maintenir un lien intergénérationnel. Merci à celles et ceux qui nous ont aidés à actualiser les listes pour cet envoi.

### P. 2 ► Sommaire

### P. 3 ► Avancement d'échelon

► Changer de département

### P. 6 -7 ► SNUipp-FSU24

carte des Correspondants Locaux

**U.**  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



# Édito

**Pas le temps de faire une lettre au Père-Noël en cette fin d'année autant chargée que les précédentes, les réflexions sur nos ORS n'ayant toujours pas été entendues... et la charge de travail des collègues ne s'allégeant pas\*, bien au contraire !**

**Par chance, il nous a déjà répondu :**

*Comme vous le savez ma hotte est vide, votre ministre, ses collègues du gouvernement, les députés bien obéissants et le président m'ont demandé de vous avertir. Les finances de l'état ne permettront pas de « gâter » les fonctionnaires et les salariés, ils n'auront rien. Seuls les plus riches vont recevoir des cadeaux.*

*Vous n'avez pas été sages : pas assez méritants, trop fainéants, vous avez trop foutu le bordel... Alors, si vous décidez de ne rien me commander, je serai en mesure de vous satisfaire !*

*Mais j'ai un autre message à vous faire passer. Chers salariés, jeunes, retraités, chômeurs et précaires, ne vous résignez pas, poursuivez les luttes. Cela ne peut plus durer. Pour vos conditions de travail, vos salaires, pour la reconnaissance professionnelle, la protection sociale, vous devez plus que jamais vous engager pour défendre les acquis sociaux obtenus par nos anciens par les luttes sociales et en obtenir de nouveaux. C'est possible, ne pas céder aux idées fausses, au matraquage médiatique et à la manipulation de ceux qui détiennent tous les pouvoirs et toutes les richesses. Car vous êtes la richesse de notre pays. Si je veux pouvoir à nouveau vous rendre visite chaque année, engagez-vous, ne lâchez rien. Et pour Noël, accordez-vous un petit cadeau et de l'espoir en rejoignant le SNUipp-FSU qui vous accompagne et vous défend en portant haut et fort les couleurs de l'école et d'une société plus humaine et plus égalitaire».*

**Alain Chabrilangeas**

**\*cf page 4 et 5 allègement des tâches administratives**



pages	SOMMAIRE
1	► Une
2	► Édito – Sommaire
3	► Changer de département ► Avancement d'échelon
4*5	► Allègement des tâches administratives
6*7	► Carte des correspondants locaux
8	► Stage débuts de carrière ► RIS ► A retrouver sur notre site
9	► Retraités
10	► Bulletin d'adhésion
11	► Rythmes ► Carte scolaire
12	► Agenda – Ris – A retenir

## Changer de département

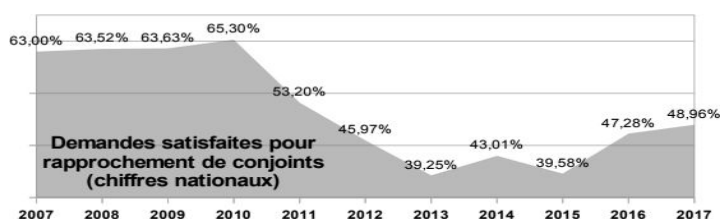
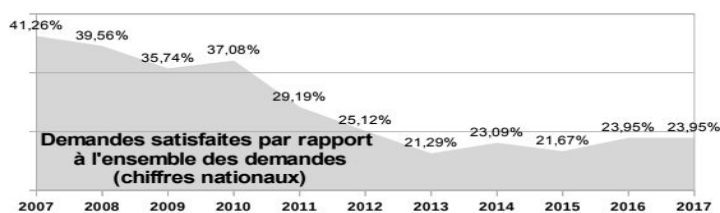
### Les permutations

Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint(e) qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement. Quelle qu'en soit la raison, vous devez formuler une demande de changement de département. Cette demande fait l'objet de deux opérations administratives : les permutations et mutations informatisées en novembre-décembre d'une part, et les mutations manuelles en mai-juin d'autre part.

#### Calendrier des opérations

- du 16/11/17 au 5/12/17 : saisie des vœux sur I-prof.
- à partir du 6/12/17 : envoi des confirmations de demande dans la boîte I-prof.
- Jusqu'au 18/12/17 : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives à la DSDEN 24 sous format papier de préférence
- Jusqu'au mercredi 31/01/18 : contrôle et mise à jour des listes départementales
- du 1/07/2018 au 7/02/18 : consultation des barèmes sur I-prof.
- 5/03/18 : résultats communiqués par le SNUIPP-FSU 24 et sur I-prof

En 2017, il y a eu 16 740 participations aux permutations informatisées : seuls 23,95 % des candidat(e)s (4 009) ont obtenu satisfaction sur l'un de leurs vœux. Parmi ces 16740 demandes, 5153 étaient effectuées pour rapprochement de conjoints : 2 523 (48,96 %) ont été satisfaites.



Les suppressions massives d'emploi de ces dernières années ont joué un rôle déterminant dans cette baisse catastrophique des possibilités de mutations.

Ces moyennes statistiques masquent par ailleurs de fortes disparités entre départements, car le critère d'attractivité de ceux-ci est déterminant : les possibilités de sorties d'un département donné devant être compensées par les demandes d'entrées. Les règles et les modalités de ces opérations sont complexes, n'hésitez pas à contacter un(e) délégué(e) du personnel du SNUipp-FSU 24 pour plus de précisions ou pour être conseillé(e).

#### Permutations

**Fiche de suivi sur notre site**  
 clic  <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2916>

## Avancement d'échelon

### Les promotions

#### Généralités

Depuis le 1er septembre 2017, de nouvelles règles s'appliquent pour l'avancement d'échelon.

Il est mis fin au système d'avancement à trois vitesses : plus de « grand choix » ; « choix » ; « ancienneté ».

La cadence d'avancement sera la même pour tous, sauf lors du passage aux 7e et 9e échelons au sein de la classe normale et lors de chaque changement de grade (hors-classe, classe exceptionnelle).

Le principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades est acté : tous les enseignants déroulant une carrière complète pourront accéder à l'indice terminal de la hors-classe.

Un troisième grade, la classe exceptionnelle est créé. Il est réservé aux enseignants ayant des missions particulières et à ceux reconnus « méritants ».

Trois rendez-vous de carrière [1] avec visite en classe, suivie d'un entretien, sont prévus pour le passage au 7e échelon et au 9e échelon au sein de la classe normale et peuvent déboucher sur une accélération de carrière d'une année, ainsi que sur un accès à la hors classe plus ou moins rapide.

Cela ne répond que partiellement à la revendication du SNUipp-FSU de totale déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière.

La note est supprimée. Elle est remplacée par un avis de l'IA-DASEN sur proposition de l'IEN pour chacun des rendez-vous de carrière.

#### CAPD du 18 décembre à la DSDEN24

Deux points seront à l'étude de cette CAPD : le regroupement des conseils d'école pour les écoles en RPI et les avancements d'échelon. Concernant ces derniers plusieurs aspects seront étudiés :

- les reclassements effectués au 1er septembre 2017 dans la classe normale et dans la hors classe
- les accélérations de carrière du 6ème et 8ème échelon (gain d'1 an pour 30% des collègues)
- ces promotions seront encore étudiées selon l'ancien barème : AGS au 01/09/2017 + (Note au 31/08/2017 + Péréquation) x 2
- les accès à la Hors Classe et à la classe Exceptionnelle seront étudiés dans une autre CAPD (2ème trimestre 2018)

#### Promotions

**Fiche de suivi sur notre site**  
 clic  <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2952>

Vous pouvez dès maintenant remplir une fiche de suivi en ligne. Cela nous permettra de vérifier que tous les éléments concernant votre avancement (AGS, notation, promouvabilité) ont été bien pris ou seront bien pris en compte le jour de la CAPD.

# Allègement des tâches administratives

## I - Général

Etat des lieux	Propositions SNUipp-FSU
<p><b>A- Les effets de la dématérialisation par le net :</b></p> <p>1- Des mails en nombre trop important et qui prennent un temps très important dans la gestion : des pièces jointes trop nombreuses et trop lourdes</p> <p>2- Des mails redondants entre circonscriptions/direction académique/ministère et des mails non ciblés sur les écoles concernées (maternelle / élémentaire ; premier / second degré ...)</p> <p>3- Des mails peu lisibles dans leur objet et dans l'expéditeur (souvent le nom du personnel administratif plutôt que le nom du service de la Dsden)</p> <p>4- Des spams/publicités qui inondent les boîtes mails</p> <p>5- Une attente de la part de l'administration (Direction académique, IEN) dans les délais de réponses qui ne correspondent pas à la réalité des écoles</p> <p>6- Nombre de documents sont à imprimer sur les crédits de fonctionnement de l'école et donc des élèves</p> <p>7- Problème lié à l'incompatibilité des formats des documents envoyés par l'administration : les communes font souvent le choix de logiciels libres alors que l'administration envoie régulièrement dans des formats Microsoft.</p> <p>8- La question du matériel informatique fourni par les communes qui est souvent en fin de course, voire obsolète ainsi que la maintenance de ce matériel qui n'est pas ou peu assurée.</p> <p>9- Des espaces numériques qui ne fonctionnent pas correctement : non enregistrement des données, temps de connexion limité, non compatibilité selon le navigateur...</p> <p>10- Une formation continue au fil de l'évolution des outils informatiques inexistante</p>	<p>- production d'une « newsletter » hebdomadaire qui recenserait toutes les informations à fournir aux écoles ; diffusion directe de cette newsletter à tous les collègues du département, en plus des envois aux écoles</p> <p>- créer une zone de dépôt des fichiers sur le site de l'inspection départementale à laquelle renverrait la « newsletter »</p> <p>- diffusion en début d'année scolaire d'un calendrier avec inventaire des tâches et échéances pour faciliter l'organisation du travail administratif</p> <p>- apporter une attention sur le nombre de pièces jointes et la lourdeur de ces pièces jointes.</p> <p>- produire des documents sur des logiciels libres</p> <p>- audit national sur l'équipement informatique mis à disposition des directions d'école ; cahier des charges pour les communes concernant le matériel informatique et la maintenance</p> <p>- formation continue sur les évolutions des outils informatiques</p>
<p><b>B – Relation avec les collectivités territoriales :</b></p> <p>1- Sollicitations des collectivités territoriales de plus en plus importantes. Exemples : évaluation individuelle des ATSEM ; listing des élèves concernés par l'APC ; diffusion des informations municipales aux agents municipaux travaillant dans l'école.</p>	<p>Rappel aux collectivités locales du rôle et des prérogatives de la directrice ou directeur</p>
<p>2- Difficulté accentuée par la mise en place de la réforme des rythmes : la transition entre le temps de classe et le temps périscolaire ne doit pas être à la charge des directeurs/trices mais de la collectivité.</p>	<p>Diffusion obligatoire et actualisée par la commune ou l'EPCI de listings de fréquentation des dispositifs périscolaires (garderies, restauration, TAP/NAP, etc.) en direction des écoles</p>
<p><b>C- Prise en compte du temps de représentation de l'école</b></p> <p>1. Réunion avec les IEN : trop de réunions en dehors des heures de travail d'une part et utilisation trop régulière du temps de décharge pour des réunions extérieures à l'école. Elles doivent pouvoir se faire sur le temps scolaire.</p>	<p>- les réunions avec les IEN doivent se faire sur le temps scolaire</p>
<p>2. Temps de « représentation » du directeur : là aussi les demandes des collectivités peuvent être très importantes : il faut également que ce temps qui dépasse leurs obligations de service puisse être récupéré.</p>	<p>- si besoin, les collègues doivent pouvoir récupérer le temps qui dépasse leurs obligations de service : la décharge d'APC (qui doit être étendue à toutes les directions sans exception) dégage du temps à consacrer à l'animation pédagogique, au fonctionnement de l'école, au suivi de scolarité des élèves et aux relations aux familles ; elle ne doit pas être utilisée pour des temps de réunion institutionnelles ou partenariales ; ces temps de réunion doivent être reconnus et donner droit à récupération sur les animations pédagogiques (sans obligation pour les directeurs, à l'instar des personnels RASED) lorsqu'ils ne sont pas organisés sur le temps scolaire.</p>

## II – Ce qui relève de la gestion ministérielle

Etat des lieux	Propositions SNUipp-FSU
<p>1- BAOBAC : ce n'est qu'un outil statistique de l'administration, redondant avec les déclarations d'accident déjà envoyées par l'école aux IEN.</p>	<p>Suppression de BAOBAC Les données statistiques doivent être traitées en circonscription qui dispose déjà des remontées des rapports d'accident diffusés par les écoles</p>
<p>2- GEVASCO : Le problème se pose lors de la première demande car le référent n'est pas réputé intervenir. Or il est difficile pour le directeur/trice de nommer le handicap auprès des parents dans le cadre du partenariat école/famille : il y a souvent besoin d'un tiers extérieur à l'école pour engager la saisine de la MDPH par les parents. D'autre part, le temps de Gevasco est très important : temps de contact des partenaires, de vérification des pièces jointes au dossier, de suivi ... On estime à près d'une journée de travail la constitution d'un seul dossier.</p>	<p>Création de postes d'Enseignants Référents afin de leur permettre d'accompagner les écoles qui sollicitent une aide quand la situation de l'élève ou la relation à la famille rend pertinente l'intervention précoce de l'ERH</p>

## ...allègement des tâches administratives suite

Etat des lieux	Propositions SNUipp-FSU
3- AFFELNET 6 ème : Il s'agit d'un travail purement administratif qui ne relève pas des tâches d'un directeur (rôle pédagogique) - opérations de circulation de l'information entre l'école et les familles ont alourdi la tâche des directeurs (par rapport aux anciens dossiers) - pression ressentie par les collègues quant à la saisie des vœux familles - la demande de dérogation de la famille doit être saisie par le directeur - calendrier différente entre écoles et collèges - imprimer l'ensemble des dossiers : coût et temps importants.	Remise à plat des opérations de passage : La tâche des directeurs doit être limitée à l'extraction de la liste des élèves de CM2 concernés par un passage dans le secondaire. Les opérations de passage doivent être prises en charge par les secrétariats de circonscription et des établissements. Les vœux d'affectation et demandes de dérogation doivent revenir aux familles ; l'école ne fait que transmettre aux services de l'IA.
4- Le millefeuille « sécurité » - PPMS : une procédure qui met les directeurs et directrices dans une situation difficile car il leur est demandé de veiller à la mise en place du PPMS tout en sachant que dans la réalité, nombre de choses ne sont pas en règle (matériels, locaux inadaptés....). - Document unique CHSCT : demande d'un formulaire national simplifié sous un format A4.	- PPMS : un cahier des charges établi par le ministère et les municipalités dégageant ainsi les directeurs/trices de la partie infrastructure pour que l'équipe enseignante puisse gérer la partie gestion des « élèves » en cas de risque majeur. - Document unique CHSCT : formulaire national simplifié sous format A 4
5- Projet d'école : L'administration impose un format du projet d'école avec un nombre très important d'indicateurs (pour la plupart statistiques) qui ne sont pas des outils permettant la construction par les collègues d'un véritable projet de l'école. Le format ne doit pas être déterminant. Le contenu est lui aussi, le plus souvent, imposé comme une simple déclinaison des projets académiques, départementaux et des circonscriptions.	Liberté laissée aux équipes pour l'utilisation de la forme qui leur semble la plus appropriée et pour l'éventuelle utilisation d'indicateurs propres (outils locaux d'évaluation par exemple)
6- Clé OTP et espace numérique école : La clé OTP ne doit pas être sous la responsabilité personnelle du directeur/trice mais sous celle de l'école. Cela permettrait aussi que chaque enseignant de l'école puisse renseigner et s'informer des modifications dans les bases liées à l'utilisation de la clé.	Utilisation de l'identifiant de école et non celle du directeur/trice.
7- Enquête accompagnement éducatif : demande un croisement d'informations extrêmement lourd. Simplification de la remontée limitée aux aspects	Simplification de la remontée limitée aux aspects quantitatifs de la fréquentation du dispositif sans croisement avec d'autres indicateurs scolaires (PPRE, APC, etc.) et/ou personnels (sexe, âge, etc.)
8- BASE Elèves : Le SNUipp FSU continue à dénoncer l'utilisation de d'un fichier centralisé de gestion des élèves avec extraction possible. Par ailleurs cet outil est inadapté et chronophage : voir annexe qui traite de cet aspect de base élèves	Suppression de base-élèves Mise à disposition d'outils de gestion locale performants permettant des importations de données depuis les outils de gestion municipaux et des exportations pour les opérations de carte scolaire selon des modalités simplifiées, conformes aux tâches réglementaires d'admission sans prise en charge de renseignements relevant en fait de la phase d'inscription à la charge des municipalités.
9- La gestion des AVSi, AVSMut, AVSCo, notamment en ce qui concerne les contrats aidés pour lesquels il faut régulièrement mener des entretiens et rendre des documents d'évaluation des compétences.	Les directeurs/trices d'école ne doivent pas être mis en position hiérarchique avec ces personnels. Une clarification de leur rôle doit être faite par circulaire.

## III) Ce qui relève de la gestion départementale ou des circonscriptions

Etat des lieux	Propositions SNUipp-FSU
1- Les tableaux en tout genre : Des indicateurs à tout va, qui ne correspondent pas aux besoins de l'école et ne permettent pas de mieux fonctionner : 108 h, APC, Langue, Attestation routière... Tous ces tableaux sont perçus par les collègues comme un contrôle de vérification des heures faites par les collègues alors même qu'ils passent beaucoup plus de temps que les 27 h de leurs obligations de service. Ceci est insupportable et s'apparente à une défiance et à une remise en cause de leur professionnalité.	Enlever tous les éléments qui sont des doublons d'autres bases : nombre d'élèves, structure de l'école, renseignements sur les enseignants titulaires, les enseignants stagiaires, les assistants d'éducation (noms, prénoms, dates de naissance, adresse, n°INSEE), les services partagés, Enlever tous les éléments qui ne permettent pas de mieux fonctionner et qui sont de la responsabilité de chaque enseignant pour sa classe : nombre d'heures d'APC par enfant, par semaine, réalisée ou non, enseignement des LV, tableau sur les 108 heures de chaque collègue et par jour (prévisionnel et réalisé) liste à abonder
2- Tableau de recensement des grévistes Pour le SNUipp l'acte de grève est un acte individuel. Il ne peut y avoir de tableau collectif mais les enseignants doivent pouvoir répondre individuellement avoir assuré leur service. Il existe des départements où les collègues directrices/teurs doivent signer le tableau collectif de recensement des grévistes. Ce n'est pas dans leurs attributions. Ils ne sont pas supérieurs hiérarchiques.	Intervention du ministère auprès de tous les DASEN pour que cette procédure n'existe plus.
3- Lors des réunions de directeurs convoquées par l'IEN, les instructions sont données oralement et font peu souvent l'objet d'un compte rendu écrit. Donc ce sont les directeurs qui sont en charge de faire ces CR (temps supplémentaire) avec toute la responsabilité qu'il leur en incombe dans l'interprétation des propos de l'IEN.	IEN doivent fournir des comptes rendus des réunions pour diffusion auprès de tous les collègues
4- Renseignements que l'administration a déjà mais qu'elle redemande (nombre d'élèves (cf. Base-élèves), structure de l'école (cf. Base-élèves), renseignements concernant les collègues (échelon, date de naissance, adresses, téléphones....)	



Carte des correspondants locaux de secteur du  
SNUipp-FSU24 à retrouver en cliquant -> [ici](#)

## Stage de formation syndicale Mardi 28 novembre 2017

Le SNUipp-FSU 24 organise depuis 3 ans un stage de formation syndicale « Enseigner, se former et s'informer en début de carrière », proposé aux collègues syndiqués et non syndiqués de T1 jusqu'à T5 .

### **11 stagiaires étaient présents.**

Cette journée conviviale a permis aux collègues débutants d'exprimer leurs attentes, d'échanger et de réfléchir sur les questions tant pédagogiques que revendicatives concernant l'entrée dans le métier.



USEP, OCCE, AGEEM étaient aussi présents

A l'ordre du jour figurait également le paritarisme avec l'explication des différentes instances et le rôle des représentants du personnel.

L'après-midi a été rythmée par les interventions de différents partenaires pédagogiques : Sam pour l'OCCE, Gaël pour l'USEP et Francine pour l'AGEEM sont venus se présenter et expliquer leurs différentes missions aux jeunes collègues.

Des questions administratives telles que l'accompagnement d'entrée dans le métier, le nouveau PPCR, les mutations ou encore le mouvement départemental ont aussi été abordées.

### **Témoignage de Virginie :**

***Stage fort intéressant, j'ai pu échanger avec des collègues qui démarrent comme moi dans le métier. J'ai appris des choses sur le paritarisme et sur les différentes instances au niveau local. Le syndicat n'est pas là uniquement pour défendre nos carrières mais il défend également un idéal pour l'école.***

Thibault de La Brosse

## RIS

11 réunions d'information syndicale étaient programmées sur la première période. Réparties géographiquement dans tout le département les RIS nous permettent, en complément des visites d'école, d'être au plus près du terrain, au plus près des collègues. Au cours de ces réunions, nous avons pu informer, échanger, débattre et répondre autour des thématiques propre à notre métier et à nos valeurs.



Ris de Périgueux le 3 octobre

## + d'infos sur le site



### **Election PsyEN : la FSU première**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2992>

### **Accès Classe exceptionnelle des PE**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2988>

### **Puis-je bénéficier de la GIPA pour 2017 ?**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2976>

### **Changer de département**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2916>

### **CAPD avancement du 18 décembre**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2952>

### **Compte rendu audience DGRH « Droits des personnels »**

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2968>



## SFR vs FGR : le pidgin\* des retraités

**Les retraités de la FSU Dordogne sont, de fait, membres des 2 organisations.**

### 1. La SFR :

La **Section Fédérale des RetraitéEs** regroupe tous les collègues des syndicats de la FSU départementale. Outre le nôtre :

- du SNES (secondaire)
- du SNUep (ens. professionnel)
- du SNEP (éducation physique)
- du SNESup (ens. supérieur)
- du SNETAP (ens. agricole)
- du SNICS (infirmierEs)
- du SNASUB (administration)
- du SNCS (chercheurs)
- du SNUTER (territoriaux)
- du SNUITAM (agriculture...et mer !!!)

Chaque année est marquée par des moments incontournables : une AG de rentrée, une sortie conviviale au 2ème trimestre qui nous permet d'inviter nos voisins de (Nouvelle) Aquitaine, et des moments de débat que nous avons l'habitude, abandonnée cette année, d'organiser avant les vacances d'été.

Marquée surtout - et heureusement ! - par de nombreuses actions menées essentiellement - logique unitaire de la FSU oblige - dans un cadre intersyndical. Vous en trouverez, ci joint, la liste pour ce début d'année.

### « RetraitéEs : quels sont vraiment leurs revenus »

Tel est le titre des pages 2 et 3 du « Sud-Ouest » du 24 novembre, 2 pages rien que pour nous : penchons nous y un peu !

Comme d'habitude on n'échappe pas aux clichés :

- une photo « sur 4 col. » représentant un groupe de 4 « babyboomers » tricotant allègrement de leurs bâtons de marche nordique.

- Michelle, d'Agen, n'est « vraiment pas à plaindre ». On comprend : elle touche une pension de 1700 € et son époux de 6000 € chaque mois !

Mais l'ensemble est plus nuancé. Georges, de Bordeaux, qui est bénévole dans l'associatif, ne perçoit, lui que 1100 €.

L'article a le mérite de rappeler des chiffres qui sont parlants :

- si en 2015, le montant moyen de la pension, tous régimes confondus, était de 1376 €, il se situait à 1660 € pour les hommes et ... 1007 pour les femmes !

- pour faire plaisir aux matheux qui se régalaient à distinguer la moyenne de la médiane, 50% des retraités touchent moins de 1720 € par mois. Là encore, pas vraiment de quoi demander l'abolition des privilèges !

- plus sérieusement, un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté (1008 € : évaluation de l'INSEE)

- 3,5% des retraités sont bénéficiaires du minimum vieillesse (800 € par mois pour une personne seule - 1240 € pour 2!). Ce pourcentage monte à 3,6 en Dordogne et atteint les 4% dans le Lot et Garonne.

Des raisons de plus pour continuer les combats menés et pour développer les solidarités avec les générations à venir.

### 2017-2018 : une rentrée active

- Fin août : participation aux universités de l'UFAL-24
- 4 sept : intersyndicale des retraités et bureau SFR
- 14 sept : nouvelle intersyndicale (en fait il s'agit du Groupe des 9)
- 26 sept : conférence de presse
- 27 sept : distribution de tracts sur les marchés
- 28 sept : journée d'action (rassemblement à la Bourse : 500 personnes - manifestation pour rejoindre la délégation à la Préfecture)
- 9-10 oct : participation de militantEs à la réunion Régionale de la FGR à Bayonne
- 16 oct : intersyndicale
- 17 oct : assemblée générale de la SFR-24 à Périgueux
- 19 oct : non participation à la Commission nationale du SNUipp (pour cause de grève des cheminots !)
- 23 oct : intersyndicale pour préparer la ...
- 24 oct : ... présentation du Plan Gérontologique du Conseil Départemental
- 4 au 6 nov : rencontre avec les 4 députés du département
- 21 nov : comité de rédaction du bulletin FGR-24
- 28 nov : envoi de ce numéro
- 29-30 nov : participation aux « Automnales de la SFR » (2 journées d'échanges et de débats au siège Du SNUipp national : « rue Cabanis » dans notre jargon)
- 5 déc : stage actifs-retraités avec débat sur le film « La Sociale » et conférence de Frédéric Pierre
- Après : Maintenons la pression !

### 2. La FGR-FP :

Les retraités, de la FSU, ou - pour être plus précis - de la quasi totalité de ses syndicats, adhèrent automatiquement à la **Fédération Générale des RetraitéEs de la Fonction Publique**.

Cette Fédération, issue du Front Poulair, regroupe aussi des adhérentEs de syndicats :

- de l'UNSA. A noter que le SE qui y était devenu minoritaire s'est retiré de la FGR : certainEs de ses membres, misEs devant le fait accompli, ont alors créé une association, l'ARFEN, pour continuer à militer dans un cadre unitaire.

- de FO

- de Solidaires

- de la FAEN (Fédération Autonome de L'éducation Nationale)

Elle accepte aussi dans ses rangs, des adhérentEs directEs. Tout cela fait de la FGR un lieu de pluralisme et de richesse, dans un monde syndical bien divisé.

En Dordogne, le secrétaire départemental en est Claude Hélon, du SNEP, et nous fonctionnons avec une commission exécutive et un bureau pluriels (FSU - Arfen - adhérentEs directEs). Vous avez dû recevoir récemment son bulletin, « Le courrier du Retraité ».

Pensons à retourner la lettre au Président soit à la FSU, soit à Cl. Hélon avec l'enveloppe jointe.

**Alain Delmon**

*\*Quand on sait que le mot viendrait de l'anglais business, il faut croire que je me macronise !*





## Rythmes scolaires 2018-2019

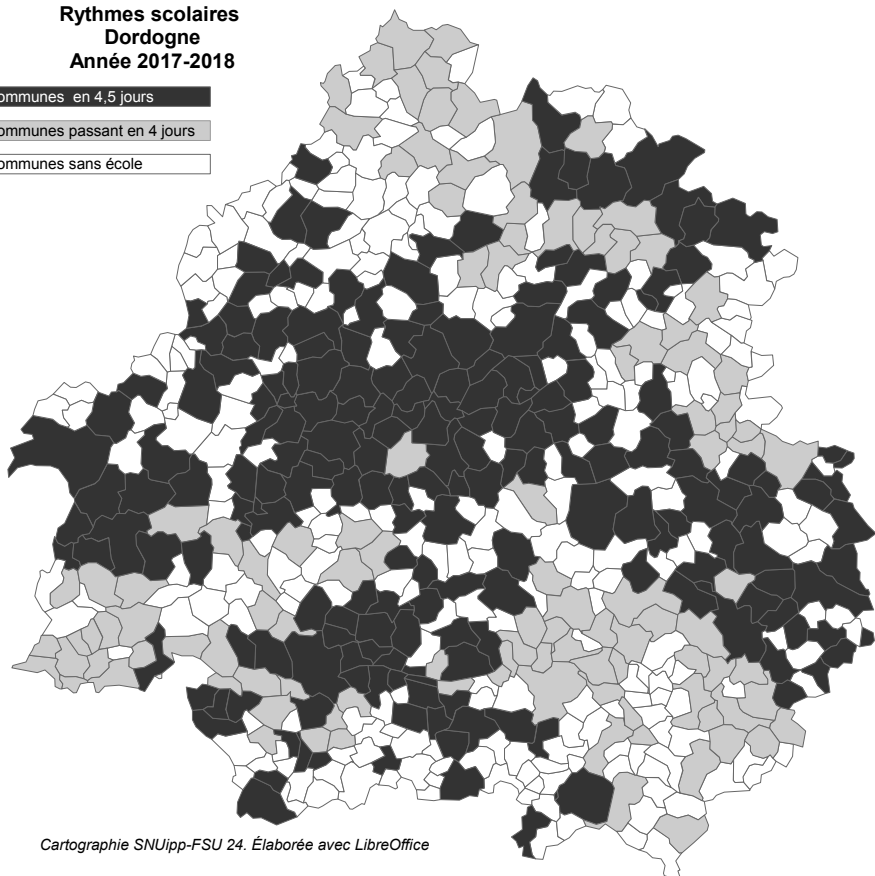
Début novembre, un courrier adressé par madame l'inspectrice d'académie aux maires du département concernant les rythmes scolaires, rappelle la procédure et le cadre réglementaire pour les communes qui envisagent une modification des rythmes au sein des communes ou EPCI.

### Rythmes scolaires Dordogne Année 2017-2018

communes en 4,5 jours

communes passant en 4 jours

communes sans école



Cartographie SNUipp-FSU 24. Élaborée avec LibreOffice

### Le cadre réglementaire

- ◊ la semaine scolaire comporte 24h00 réparties sur 9 demi journées
- ◊ des dérogations existent :
  - semaine de 4 jours
  - semaine de moins de 24h00 avec vacances d'été raccourcies

- semaine de 5 jours sur 8 1/2 journées

### Procédure

- ◊ une proposition conjointe d'une commune ou EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école
  - cette proposition sur fiche (à partir du site DSDEN 24) devra être transmise à l'IEN pour le 31 mars 2018

- une large concertation est à mettre en place par les mairies

- ◊ instruction de la proposition par l'IA-DASEN sur les critères suivants

- situation des élèves en situation de handicap
- régularité et continuité des temps d'apprentissage
- globalité du temps de l'enfant
- avis de l'autorité en des transports scolaires

- ◊ décision

- communiquée en avril-mai 2018 au plus tard

**Le fond de soutien** pour les activités périscolaires est inscrit dans le projet de loi de finances pour 2018. Pour qu'il soit perçu par la commune (ou EPCI), la répartition de la semaine scolaire doit être sur 5 jours et un PEDT doit exister.

## Carte scolaire 2018

Nous ne connaissons pas encore la dotation académique pour la carte scolaire 2018, mais à la lumière des propos de notre DASEN au CTSD du 6 novembre nous avons des raisons d'être inquiets.

### Propos IA-DASEN :

Le taux d'encadrement « trop favorable », reflète un déséquilibre, une inquiétude se manifeste du côté de la démographie. Il y a peu de chance d'avoir une dotation aussi favorable l'année prochaine. Les écarts se creusent entre les départements de l'académie, il va falloir jouer la solidarité.

### Évolution des effectifs depuis 6 ans pour le 1° public

- tendance à la baisse depuis 4 ans, déclin continu
- 1600 élèves perdus en 5 ans dans le 1er degré
- chute de la démographie des 2 ans, le taux de scolarisation est de 15%
- - 573 élèves à la rentrée 2017
- + 8 emplois à la rentrée 2017
- P/E est à 5,63
- le taux d'encadrement est à 22,5 (22,7 en 2016)
- taux de redoublement : 1% pour quasiment tous les niveaux alors que, pour le reste de l'académie, la moyenne est de 0,6%)

### Pour le 1° privé sous contrat et hors contrat

- il y a une augmentation du nombre d'élève scolarisés
- le nombre d'élèves déclarés en IDF (instruction dans la famille) augmente aussi depuis 6 ans

### Réponses du SNUipp-FSU24 :

- La qualité pédagogique des petites structures ne peut être mise en cause.
- Il faudra forcément prendre en compte les durées de transport scolaire, il restera forcément des petites structures avec de petits effectifs dans le département.
- La solidarité en terme de moyens à répartir au niveau de l'académie devrait s'étendre au reste des services publics.

**Quand la dotation académique sera connue nous publierons un article sur le site départemental et enverrons un mail dans les écoles afin que vous puissiez nous faire remonter vos prévisions d'effectifs, par notre espace dédié.**

<http://ecole.snuipp.fr/se-connecter>  
 ecole.snuipp.fr  
 L'espace école du SNUipp-FSU  
 Interface de connexion à votre espace école

# Agenda

## Nous y étions :

### Vendredi 20 octobre

- CHSCT

### Lundi 6 novembre

- CTSD

### Vendredi 10 novembre

- Stage militants à Périgueux
- CS

### 14 et 15 novembre

- Conseil National

### Jeudi 23 novembre

- CDEN

### Mardi 28 novembre

- Stage début de carrière

### Jeudi 30 novembre

- Formation CHSCT acad

### Mardi 5 décembre

- Stage FSU24

## Nous y serons :

### Lundi 11 décembre

- GT mouvement
- GT CDEN

### Jeudi 14 décembre

- GT formation

### Lundi 18 décembre

- CAPD promotions

### A partir du 23 décembre

- Trêve des confiseurs

## Programmation des RIS



Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2693>

## Facebook



### RIS 1ER SEMESTRE

#### Mardi 3 octobre - 17h00

- Ris Périgueux (Bourse du Travail)
- Ris Nontron (école élémentaire Anatole France)
- Ris Le Bugue (école élémentaire)

#### Mardi 10 octobre - 17h00

- Ris Thiviers (école élémentaire)

#### Jeudi 12 octobre - 17h00

- Ris St Aulaye (école élémentaire)

#### Mardi 17 octobre - 17h00

- Ris Sarlat (Salle polyvalente de Beynac)
- Ris Issac (école élémentaire)

#### Mardi 7 novembre - 17h00

- Ris Bergerac (maison des Syndicats)

#### Mardi 14 novembre - 17h00

- Ris Port Ste Foy (école élémentaire)

#### Jeudi 16 novembre - 17h00

- Ris St Astier (école élémentaire R. Gimel)

#### Mercredi 6 décembre - 14h00

- Ris départementale thématique (Bourse du Travail)

### RIS 2ND SEMESTRE

#### Courant janvier

- Ris ASH (à la Bourse du Travail)

#### Mardi 27 mars - 17h00

- Ris Thiviers (école élémentaire)
- Ris Ribérac (lieu à déterminer)
- Ris Le Bugue (lieu à déterminer)

#### Jeudi 29 mars - 17h00

- Ris Montpon ou Mussidan (lieu à déterminer)

#### Mardi 3 avril - 17h00

- Ris Bergerac (maison des syndicats)
- Ris Périgueux (Bourse du Travail)
- Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)
- Ris Sarlat (lieu à déterminer)

#### Mardi 24 avril - 17h00

- Ris Port Ste Foy (lieu à déterminer)

#### Jeudi 26 avril - 17h00

- Ris St Astier (lieu à déterminer)

#### Mercredi 16 mai - 14h00

- Ris départementale thématique (Bourse du Travail)

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences